



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports par chemin de fer**Groupe d'experts des nœuds de transport ferroviaire
international de voyageurs****Sixième session**

Genève, 13-15 septembre 2023

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Sélection des paramètres techniques et fonctionnels
nécessaires pour définir les nœuds de transport
ferroviaire international de voyageurs****Définition des paramètres techniques et fonctionnels****Document soumis par le secrétariat****I. Introduction**

1. Le présent document a été établi conformément à la décision prise par le Groupe d'experts à sa quatrième session (ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/7, par. 19). On trouvera dans l'annexe au présent document la proposition d'annexe IV à l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC), qui contient une liste de paramètres techniques et fonctionnels fondée sur le document ECE/TRANS/SC.2/HUBS/2022/9, ainsi que les modifications résultant des observations reçues à la quatrième session du Groupe et des consultations avec le secteur achevées en octobre 2022. Dans le texte de l'annexe, ces modifications figurent en caractères gras pour les ajouts et biffés pour les suppressions. Les paramètres déplacés ne sont pas indiqués.



Annexe

« Annexe IV

Principaux paramètres au cahier des charges d'un nœud de transport ferroviaire international de voyageurs

Les principaux paramètres à porter au cahier des charges d'un nœud de transport ferroviaire international de voyageurs (ci-après "nœud de transport ferroviaire") concernent les trois catégories suivantes : les installations en gare destinées aux voyageurs, la connectivité et l'accessibilité pour les voyageurs internationaux et les infrastructures nécessaires pour les exploitants des chemins de fer. La priorité doit être donnée à la satisfaction des paramètres définis dans la section A : "Installations des gares accessibles aux voyageurs" et dans la section B : "Connectivité et accessibilité pour les voyageurs internationaux", tandis que les paramètres identifiés dans la section C : "Infrastructures nécessaires aux exploitants des chemins de fer" doivent être fournis, le cas échéant, afin de faciliter les services ferroviaires internationaux.

A. Installations en gare destinées aux voyageurs

Les nœuds de transport ferroviaire doivent être équipés d'installations destinées aux voyageurs qui répondent aux besoins de ces derniers. Les installations nécessaires sont répertoriées dans la présente section.

1. Sûreté et sécurité

Dans un nœud de transport ferroviaire, il importe de garantir un niveau élevé de sécurité, conformément à la réglementation nationale, au moyen d'un éclairage suffisant, de caméras de surveillance et d'un personnel de sécurité disponible et visible, pour assurer le confort des voyageurs à toute heure du jour et de la nuit.

2. Espaces d'attente

Un nœud de transport ferroviaire devrait comporter des espaces d'attente bien conçus, attrayants et confortables, et de taille adaptée à la fonction et à la complexité de la gare, sans que cela n'entraîne des coûts supplémentaires à supporter pour les détenteurs de billets.

Ces espaces devraient être confortables pour les voyageurs, équipés des commodités qui s'imposent, notamment de sanitaires, et, si possible, disposer de bornes de recharge. Ils devraient comporter suffisamment de sièges pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite ayant besoin d'assistance. Ils devraient être agencés de manière conforme aux exigences de sécurité, en accord avec les autorités frontalières locales.

3. Sanitaires

Dans un nœud de transport ferroviaire, des sanitaires librement accessibles, dont un nombre minimal réservé aux personnes à mobilité réduite, devraient être mis à la disposition des voyageurs afin de garantir une bonne qualité de service.

4. Billetterie

Dans un nœud de transport ferroviaire, les installations d'achat et de retrait de billets dotées en personnel devraient être aisément disponibles et accessibles à tous les voyageurs, notamment aux personnes à mobilité réduite.

5. Service d'information des voyageurs

Dans un nœud de transport ferroviaire, le service d'information devrait être accessible à tous et renseigner les voyageurs nationaux et internationaux en plusieurs langues sur tous

les exploitants ferroviaires sans distinction (ci-après “services ferroviaires”), les installations en gare et les autres moyens de transport disponibles à l’intérieur et à l’extérieur de la gare.

Une procédure claire devrait être en place pour traiter les demandes des voyageurs en cas de retard important ou de correspondance manquée.

En sus de la ou des langues nationales concernées et de l’anglais, la signalisation devrait être affichée en plusieurs autres langues, le cas échéant. À cet égard, une attention particulière devrait être accordée aux besoins des personnes ayant une déficience auditive ou visuelle.

6. Assistance aux voyageurs à mobilité réduite

Des services d’assistance aux personnes à mobilité réduite (assurés par les exploitants ferroviaires ou les gestionnaires des gares) devraient être disponibles dans tous les nœuds de transport pour faciliter la montée à bord et la descente du train, ainsi que la mobilité de ces personnes dans la gare. Les services ferroviaires ou les gestionnaires des gares devraient être en mesure d’assurer la montée à bord et la descente du train des personnes à mobilité réduite au moyen d’équipements disponibles, adéquats et fonctionnels.

7. Connexion sans fil

Une connexion sans fil devrait être accessible en tout point du nœud de transport ferroviaire.

8. Services non essentiels (services haut de gamme)

Dans un nœud de transport ferroviaire, en plus des services de base, des services supplémentaires à la carte, non essentiels, devraient être proposés aux voyageurs.

9. Commerces (restaurants, etc.)

Pour répondre aux besoins des voyageurs, un nœud de transport ferroviaire devrait comporter suffisamment de points de vente de nourriture et d’accessoires.

10. Eau potable

Dans un nœud de transport ferroviaire, un accès suffisant à l’eau potable devrait être fourni.

B. Interconnexion et accessibilité pour les voyageurs internationaux

L’interconnexion et l’accessibilité sont essentielles pour que le nœud de transport ferroviaire joue son rôle de pôle d’intermodalité. Le nœud de transport devrait pour cela offrir des liaisons avec des services de transport internationaux, régionaux ou nationaux à longue distance, ainsi qu’avec les transports publics locaux. Les paramètres à inscrire au cahier des charges dans ce domaine sont répertoriés dans la présente section.

1. Accès aux transports publics locaux

Un nœud de transport ferroviaire devrait offrir un accès simple et de qualité aux transports publics locaux. Les billets des transports publics et les informations sur ces transports devraient également être disponibles en plusieurs langues. Une signalétique appropriée devrait indiquer les moyens de transport disponibles.

2. Taxis

Dans un nœud de transport ferroviaire, des taxis et autres services similaires devraient être disponibles.

3. Stationnement pour les moyens de transport privés

Un nœud de transport ferroviaire devrait offrir des aires de stationnement pour les moyens de transport privés et partagés, y compris pour les moyens de mobilité active, compte tenu de la législation et des besoins nationaux et locaux. Un nombre minimal d'aires de stationnement réservées aux voyageurs à mobilité réduite devrait y être prévu.

4. Liaisons avec les ports et les aéroports

Lorsqu'il est situé dans la zone de desserte de services aéroportuaires ou portuaires, un nœud de transport devrait également offrir des liaisons avec ces services.

C. Infrastructure nécessaire pour les exploitants ferroviaires

Dans un nœud de transport ferroviaire, les principaux prestataires de services sont les compagnies ferroviaires elles-mêmes. Pour fournir un service de qualité aux voyageurs internationaux, les exploitants ferroviaires ont besoin d'un certain niveau de service. On trouvera dans la présente section une liste d'éléments clés pour les exploitants ferroviaires. En fonction du cadre juridique réglementaire relatif à l'accès au marché pour les exploitants de chemins de fer et au franchissement des frontières par les voyageurs, les conditions d'accès suivantes pour les exploitants internationaux de chemins de fer peuvent s'avérer pertinentes.

1. Accès à un dépôt de maintenance

Une installation de maintenance devrait être mise à disposition à proximité du nœud de transport afin de permettre la préparation du matériel roulant pour les trajets internationaux et la résolution des problèmes mineurs concernant le matériel roulant.

2. Installations de stationnement du matériel roulant

Des aires de stationnement du matériel roulant devraient être accessibles dans les nœuds de transport ferroviaire ou à proximité de ceux-ci pour permettre une rotation efficace du matériel roulant. Ces aires pourraient également accueillir les opérations d'attelage et de dételage du matériel.

3. Autres services auxiliaires

D'autres services auxiliaires, tels que le préchauffage et la climatisation des trains, et les moyens nécessaires à l'approvisionnement des trains en eau et au fonctionnement du service de restauration à bord, devraient également être disponibles.

4. Nombre de voies et de quais affectés au transport international de voyageurs

Dans un nœud de transport ferroviaire, un nombre minimal de voies (ou de sillons horaires) devrait être réservé au transport international de voyageurs afin de faciliter ce dernier.

5. Contrôle des douanes, des passeports et des frontières

Des installations suffisantes de contrôle de la sécurité, des douanes et des passeports doivent être mises en place dans les nœuds, de manière à tenir compte de la nature internationale des services, lorsque la législation nationale l'exige. ».